### SUJET 5

### **DROIT COMMERCIAL**

Présenter les différentes catégories d'actes de commerce avec des exemples.

### **DROIT CIVIL**

Déterminer le cadre temporel d'application de la règle de droit.

### DROIT DU TRAVAIL

Mademoiselle NGONO, titulaire d'un BTS en Secrétariat Bureautique vient de déposer une demande d'emploi dans l'entreprise PINTADEL. En janvier 2004, MINTA, chef d'entreprise décide de la mettre en observation pour une durée de 6 mois pour s'assurer de ses compétences.

# 1- Quelle est la nature de cet engagement?

Un moi après le début de la période d'observation, MINTA qui a succombé aux charmes de NGONO signe avec la demoiselle un contrat de travail d'une durée de 2 ans en bonne et due forme. Malheureusement, l'aventure amoureuse sera de très courte durée. MINTA, le 5 avril 2004 a licencié NGONO au motif que la période d'observation n'a pas été satisfaisante pour l'entreprise.

2- NGONO peut-elle obtenir gain de cause en justice?

### **DROIT DES SOCIETES**

Quels sont les différents types d'apports en société ?

#### **Préparations intensives**

### **SUJET 6**

### **DROIT COMMERCIAL**

- a) Quelles sont les obligations de l'acheteur dans un contrat de vente ?
- b) De quels droits disposent les créanciers d'un vendeur du fonds de commerce ?

### **DROIT CIVIL**

Mlle Mpouma Marie vit en concubinage notoire avec monsieur Njoya Arouna à Bafoussam. De cette relation sont nés deux enfants Ngalag et Seydou.

Ils décident de reconnaître leurs enfants et vous consultent sur le point de savoir devant quelle (s) juridiction (s).

En attendant la décision du tribunal, une loi pénale nouvelle est promulguée érigeant le concubinage en infraction et interdisant la reconnaissance des enfants nés de cette union. Cette loi est-elle applicable au cas d'espèce ? Pourquoi ?

# **DROIT DU TRAVAIL**

- a) Quels sont les salariés qui bénéficient d'une protection accrue ? Vous indiquerez pour chaque cas les éléments ce cette protection.
- b) Quelles sont les causes de suspension du contrat de travail du fait de l'employeur ?

# DROIT DES SOCIETES

Comment est organisée la gestion des sociétés anonymes ?

#### **Préparations intensives**

### SUJET 7

# **DROIT CIVIL**

Citez, au Cameroun, les juridictions compétentes pour juger les situations suivantes et dites comment se détermine leur compétence :

- Les litiges entre commerçants ;
- Les litiges entre civils ;
- Les litiges entre employeurs et travailleurs.

# DROIT DES SOCIÉTÉS

La dissolution des sociétés anonymes

# **DROIT COMMERCIAL**

- Une femme mariée à un commerçant est-elle automatiquement commerçante ?
- Le notaire et l'activité commerciale

# DROIT DU TRAVAIL

- L'obligation morale du travailleur
- Les fonctions du délégué du personnel

#### **Préparations intensives**

#### **SUJET 8**

#### **DROIT CIVIL**

- 1- Définir:
  - a) Loi;
  - b) Droit;
  - c) Acte juridique.
- 2- Indiquez trois éléments permettant de distinguer la morale du droit.
- 3- Quelle est l'autorité compétente pour la promulgation des lois au Cameroun ?

#### **DROIT COMMERCIAL**

- 1- Le droit commercial est il un droit subjectif ou objectif ? (justifiez votre réponse).
- 2- Donnez les éléments d'acquisition de la qualité de commerçant.
- 3- Quels sont les principaux types d'acte de commerce ?

#### DROIT DES SOCIÉTÉS

- 1- Répondez par vrai ou faux
  - a) Toute société commerciale doit être créée par plusieurs
  - b) Les statuts d'une société ne peuvent être modifiés
  - c) Un mineur ne peut être associé, en aucun cas
  - d) Deux époux peuvent être associés d'une société en nom collectif

#### 2- Cas pratique

Des amis ont décidé de créer une société spécialisée dans l'achat et la revente.

M. KUM vient vous consulter pour savoir s'il peut opérer un retrait de fonds dans ce compte pour effectuer les dépenses de vente du matériel informatique.

La forme adoptée est la SARL et le capital de la société est fixé à 15 000 000 de FCFA. Après la signature des statuts de la société le 24 avril 2005, les premières parts ont été libérées dès le lendemain et les choses sont allées tellement vite que le 05 mai 2005, tous les associés avaient libéré leur parts.

Au fur et à mesure de leur libération, M. KUM, l'un des fondateurs de cette société, déposait les fonds recueillis dans un compte ouvert dans une banque de la place au nom de la société.

Malheureusement, à la date du 03 août 2005, la société n'est toujours pas immatriculée. Pourtant, certaines dépenses doivent être effectuées pour le compte de la société.

M. MBOLO Quant à lui regrette même déjà d'avoir souscrit au capital, d'autant plus qu'un investissement intéressant se présente à lui maintenant. Il vient aussi vous consulter pour savoir s'il peut retirer ses fonds pour saisir cette occasion.

Cette société est-elle tenue d'avoir un commissaire aux comptes ?